

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Secteur d'habitat de Linéostic
Cessions de terrains à Habitat 29 et
autorisation de dépôt du permis de construire**

La ville de Quimper a engagé l'urbanisation du futur quartier de Linéostic qui comptera à terme 500 logements environ. La première tranche comprendra 230 logements dont un lotissement communal de 44 lots libres et 9 macro-lots qui seront cédés à des opérateurs.

Ainsi, il est prévu la cession à Habitat 29 de 3 macro-lots pour un montant de 355 080 euros environ. Il est également prévu ultérieurement la cession du macro-lot F à l'OPAC dont la surface reste à définir précisément, mais dont il convient d'envisager rapidement le dépôt de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme.

La ville de Quimper propose de céder à Habitat 29 trois macro-lots (lots C, H et I) pour la construction de :

- 8 pavillons PSLA (Prêt Social Location Accession), sur les parcelles cadastrées section HB numéro 39p et 140p et 163p, d'une superficie d'environ 2 680 m² pour le macro-lot C et de 912 m² environ pour le macro-lot H ;
- 38 logements locatifs sociaux, dont 20 collectifs, 12 semi-collectifs et 6 pavillons individuels, sur les parcelles cadastrées section HB numéro 140p et 163p, pour une superficie d'environ 4 387 m², pour le macro-lot I.

Après consultation de France Domaine, il est proposé un prix de vente de 50 € HT/m² pour les macro-lots C et H et de 40 € HT/m² pour le macro-lot I.

Les frais liés aux transferts de propriété seront pris en charge par l'acquéreur.

Par ailleurs, il est également prévu la cession à l'OPAC du macro-lot F, sur les parcelles cadastrées section HB numéros 39p et 163p dont la surface reste à définir selon le projet de l'opérateur, pour la construction d'une dizaine de logements locatifs sociaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – de valider le principe de cession à Habitat 29 des parcelles cadastrées HB 39p, 140p et 163p d'une surface de 3 592 m² environ au prix de 50 € HT/m² pour les macro-lots C et H et d'une surface de 4 387 m² environ pour un prix de 40 €HT/m² pour le macro-lot I, soit un prix de vente de 355 080 € environ.

2 – d'autoriser Habitat 29 et l'OPAC ou leur représentant respectif à solliciter toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de leurs projets ;

3 – d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir avec Habitat 29 ou toute autre société devant leur être substituée pour les mêmes conditions et le même objet.